

N° 229 Lotissement D

Blanchy Vignes

Frais notariés

Quin. Coll. local et financer

sur et 20 pour cent

par décret préf. N° 4. 18 juil. 70

M. R. R.

Suite à ses délibérations précédentes concernant le lotissement D Blanchy Vignes et notamment sa délibération n° 226 du 24 avril 1970 approuvée le 14/2/1970, le Conseil décide que les frais de l'édifice entre pourvu Henry et Mme Serille qui a permis l'acquisition par la commune de 3 a 69 50 de terrain complémentaire seront supportés par le budget communal.

La dépense, soit 1009^{FF} 55 sera réglée sur le crédit du programme 16.